

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 11 décembre 2014 (affaire R 1708/2014-2), concernant une demande d'enregistrement du signe figuratif 3D comme marque communautaire.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Olympus Medical Systems Corp. est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 118 du 13.4.2015.

Ordonnance du Tribunal du 8 décembre 2015 — Italie/Commission

(Affaire T-673/14) ⁽¹⁾

(«Recours en annulation — Aides d'État — Transport — Constitution d'Airport Handling SpA — Décision d'ouvrir la procédure formelle d'examen prévue à l'article 108, paragraphe 2, TFUE — Acte non susceptible de recours — Mesures d'aides totalement exécutées à la date de l'introduction du recours — Irrecevabilité»)

(2016/C 059/19)

Langue de procédure: l'italien

Parties

Partie requérante: République italienne (représentants: G. Palmieri, agent, assisté de S. Fiorentino et A. De Stefano, avvocati dello Stato)

Partie défenderesse: Commission européenne (représentants: G. Conte et S. Noë, agents)

Objet

Demande d'annulation de la décision C (2014) 4537 final de la Commission, du 9 juillet 2014, d'ouvrir la procédure formelle d'examen, au titre de l'article 108, paragraphe 2, TFUE, relative à la constitution de la société Airport Handling [aide d'État SA.21420 (2014/C) (ex 20 14/NN) (ex 20 13/PN)].

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté comme irrecevable.*
- 2) *La République italienne est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 409 du 17.11.2014.

Ordonnance du Tribunal du 10 décembre 2015 — Cofely Solelec e.a./Parlement

(Affaire T-224/15) ⁽¹⁾

(«Recours en annulation — Marchés publics de travaux — Procédure d'appel d'offres — Rejet de l'offre d'un soumissionnaire — Retrait de l'acte attaqué — Non-lieu à statuer»)

(2016/C 059/20)

Langue de procédure: le français

Parties

Parties requérantes: Cofely Solelec (Esch-sur-Alzette, Luxembourg), Mannelli & Associés SA (Bertrange, Luxembourg) et Cofely Fabricom (Bruxelles, Belgique) (représentants: initialement V. Elvinger et S. Marx, puis S. Marx, avocats)